

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 25 AVRIL
2017 A 20H15 A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Nicole Chavaillaz
Présents : 72 citoyennes et citoyens
Excusés : Bertrand Jacquaz, Conseiller communal, Christian Seydoux, Catherine et Clovis Galley, Chantal et Claude Monney, Pierre-André Chavaillaz, Claude Monney « La Golette », Martin Galley, Claudine et Roger Jacquat, MM. les députés Ruedi Schläfli et Nicolas Galley, Marc-Antoine Emery, Carmen Rhême et Francis Limat.
Scrutateurs : M. David Bapst, Posieux (41)
M. Jacques Perriard, Posieux (31)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, par cette belle soirée pluvieuse mais au combien nécessaire pour la nature, le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette 3ème assemblée de la législature 2016/2021, dite assemblée des comptes. C'est un plaisir et un honneur pour le Conseil communal de vous accueillir ce soir pour parcourir les comptes 2016. On vous propose trois petits crédits d'investissement que l'on espère, vous allez accepter. L'assemblée sera suivie par une traditionnelle verrée liquide, accompagnée de quelques éléments solides.

Je salue particulièrement la présence de M. le Président de paroisse ainsi que celle d'un représentant de l'Abbaye d'Hauterive.

Mme Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, tiendra le PV de cette assemblée. Comme d'habitude, cette assemblée sera enregistrée afin de rapporter très précisément nos débats.

L'assemblée communale a été convoquée par :

- publication dans la feuille officielle no 15 du 14 avril 2017 ;
- affichage aux piliers publics ;
- publication dans l'information communale distribuée par tous ménages le 13 avril 2017;
- par publication sur notre site internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour garantir le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyens qui n'auraient pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant. M. Mikaël Durand, Ecuwillens.

2. Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra le scrutateur désigné et vous annoncer par votre nom.
3. Je vous prie également de couper vos natels pour éviter les interférences.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs. Après une petite prospection active, MM. David Bapst et Jacques Perriard, ont accepté d'officier à ce poste tant convoité. Merci d'avance, Messieurs, pour votre engagement.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016
2. Comptes de fonctionnement 2016 - approbation
 - 2.1 Rapport de la commission financière
3. Comptes des investissements 2016 - approbation
 - 3.1 Rapport de la commission financière
4. Crédit d'investissement pour le déplacement d'une conduite d'eau à Grangeneuve
 - 4.1 Rapport de la commission financière
5. Crédit d'investissement pour le cimetière, jardin du souvenir, colombarium et éclairage
 - 5.1 Rapport de la commission financière
6. Révision du PAL - crédit complémentaire
 - 6.1 Rapport de la commission financière
7. Planification financière 2014-2018 - présentation
8. Informations communales
9. Divers.

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour de ce soir ?

Au vote à main levée, l'ordre du jour tel qu'il figure dans la convocation du Conseil communal est accepté à l'unanimité.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 13 DECEMBRE 2016

Le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a pu être également consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Remerciements d'usage à notre secrétaire communale Mme Nicole Chavallaz pour sa rédaction.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016 - APPROBATION

M. Dominique Zamofing : remarques liminaires : avant de passer en revue les chapitres principaux des comptes de fonctionnement 2016, le Conseil communal tient à vous communiquer quelques commentaires particuliers qui ont déjà été relevés dans le bulletin communal. En effet, nous avons changé de système informatique et lors du

bouclément des comptes, nous avons dû estimer les rentrées fiscales 2016 car nous n'avons pas pu reprendre les données des facturations d'impôt 2016 dans le programme. Nous avons estimé ces rentrées sur la base de l'année 2014. Nous avons été très prudents dans cette estimation et nous devrions avoir une bonne surprise dans les comptes 2017. Les comptes 2016 ont été bouclés à la fin janvier, avant le départ de Mme Annelise Chavaillaz à la retraite. Au moment de les boucler, nous ne connaissions pas la tendance des résultats des autres communes et du canton. A la vue de ces derniers, nous aurions pu faire une estimation plus favorable. De manière globale, le résultat des comptes 2016 est amélioré de Fr. 49'328.90 par rapport au budget et boucle sur un déficit de Fr. 75'264.11. Nous avons pu affecter à la réserve sur l'eau Fr. 70'392.10 et Fr. 253'292.35 à celle de l'épuration.

- ✓ Les produits sont inférieurs de 0.75% : comme évoqué précédemment, le résultat est un peu biaisé par rapport à la réalité. Il sera probablement bien supérieur en 2017. Ce poste va continuer à progresser en fonction de la venue de nouveaux citoyens découlant de la réalisation en cours de nombreux appartements.
- ✓ Les charges ont augmenté de 0.05% : les charges, notamment les charges liées du canton et celles des différents services dont nous avons des conventions avec la commune de Gubloux, sont à quelques pourcents près, conformément au budget. Les charges des intérêts sont inférieures d'environ Fr. 32'000.00 par rapport au comptes 2015. Nous profitons d'excellent taux d'intérêt qui allège la charge de la dette communale qui s'élève à près de 8.5 millions.

Venons-en maintenant au détail. Les comptes 2016 ont été publiés dans leur intégralité dans le bulletin d'information no 1/2017 de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. D'autre part, nous avons joint, comme à l'accoutumée, les commentaires sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget. Aussi, nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

0. Administration

Pas de question.

1. Ordre public

Pas de question.

2. Enseignement et formation

Pas de question.

3. Culture, loisirs et sports

Pas de question.

4. Santé

Pas de question.

5. Affaires sociales

Pas de question.

6. Transports et communications

Pas de question.

7. Protection, aménagement de l'environnement

Pas de question.

8. Economie

Pas de question.

9. Finances et impôts

Pas de question.

Je donne maintenant la parole au Président de la commission financière.

M. Alain Carbonnier: conformément à ses attributions, la commission financière a rencontré le Conseil communal en date du 4 avril 2017 et a siégé le 11 avril 2017 pour établir son préavis relatif aux objets présentés aujourd'hui. Les comptes bouclés au 31 décembre 2016 ont été révisés par la fiduciaire Jordan SA, organe de contrôle

mandaté par l'assemblée communale. Cette société de révision exerce son activité notamment en s'assurant de l'application correcte du droit, de l'emploi des fonds, de l'exactitude et du bien-fondé des écritures comptables. Sur la base des différents documents remis par le Conseil communal à la commission financière, celle-ci vous transmet les commentaires et remarques suivants :

Comptes de fonctionnement 2016 : les commentaires aux comptes fournis par le Conseil communal dans le bulletin d'information vous auront donné les compléments d'informations aux principales variations constatées. L'exercice 2016 présente un excédent de charges de Fr. 75'264.11. Ceci est moins que dans le budget qui prévoyait une perte de Fr. 124'693.00. La fortune ressortant du bilan au 31 décembre 2016 est de Fr. 1'473'918.92. Un point que nous souhaitons relever concerne les débiteurs (pos. 1150.00) d'un montant de Fr. 810'173.00 qui englobe Fr. 302'933.75 de débiteurs en lien avec les taxes pour terrains non-construits, datant donc de 2015. Il faut également mentionner que les chiffres qui vous sont présentés aujourd'hui ont en partie dû être estimés, en raison d'un retard dans la mise en place du nouveau système informatique de la commune. En particulier, les rentrées fiscales sont basées sur des estimations, mais nous les jugeons être très prudentes.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à l'assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2016 qui se soldent par un excédent de charges de Fr. 75'264.11.

M. Dominique Zamofing : merci. Je veux juste rebondir sur la remarque de la commission financière concernant ce débiteur de Fr. 302'933.75. Il s'agit de taxes pour terrains raccordables mais non-construits qui concernent la Confédération, Agroscope Liebefeld à Posieux. Ces taxes ont été facturées et il y a eu réclamation de la Confédération qui estime n'être pas soumise à l'impôt. De notre côté, nous estimons que ce n'est pas un impôt mais une taxe et il est clair qu'elle est due. Ce montant concerne le futur bâtiment de l'ALP qui va être construit à Posieux et ces taxes seront réglées au moment de ladite construction. On tient le couteau par le manche et une fois que le dossier sera déposé, nous organiserons un tour de table pour leur faire comprendre que ces taxes sont dues au même titre que tout autre contribuable de notre commune.

J'ouvre maintenant la discussion. La parole n'est pas demandée.

Au vote à main levée, les comptes de fonctionnement 2016 bouclant avec un excédent de charges de Fr. 75'264.11 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2016 - APPROBATION

M. Dominique Zamofing : le tableau donnant la vue d'ensemble sur les différents investissements en cours figure dans l'information communale. Dans un premier temps, il s'agit concrètement d'approuver d'une part les différents investissements qui ont été terminés durant l'exercice 2016 et de boucler ainsi définitivement les crédits y relatifs et, d'autre part les comptes d'investissements 2016 dans leur ensemble. Nous allons donc procéder au bouclement objet par objet et donnerons ensuite la parole à la commission financière pour son rapport.

1. **Mise en conformité de la place de jeux de l'école de Posieux** : crédit voté : Fr. 95'000.00, crédit utilisé : Fr. 91'026.50, soit un crédit non utilisé de Fr. 3'973.50.

Au vote à main levée, l'investissement pour la mise en conformité de la place de jeux de l'école de Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 3'973.50 est accepté à l'unanimité.

2. **Mesures de modération de trafic zone 30** : crédit voté Fr. 130'000.00, crédit utilisé : Fr. 108'658.50 soit un crédit non utilisé de Fr. 21'341.50.

Au vote à main levée, l'investissement pour les mesures de modération de trafic zone 30 bouclant avec une économie de charges de Fr. 21'341.50 est accepté à l'unanimité.

3. **Crédit d'étude pour l'assainissement du Pont sur la Sarine, Rte d'Hauterive à Posieux** : crédit voté Fr. 20'000.00, crédit utilisé Fr. 19'983.80, soit un crédit non utilisé de Fr. 16.20.

Au vote à main levée, l'investissement pour le crédit d'étude pour l'assainissement du Pont sur la Sarine, Rte d'Hauterive à Posieux, bouclant avec une économie de charges de Fr. 16.20 est accepté à l'unanimité.

4. **Station de pompage Rte des Condémines à Ecuwillens** : nous avons un dépassement de crédit de 10'155.00 soit 14% qui s'explique de la manière suivante. Nous avons dû rapidement réaliser cet ouvrage car un projet de construction et un de rénovation étaient mis à l'enquête. De plus, il était opportun de faire fouille commune avec la conduite de gaz qui était projetée. Pour réaliser cet ouvrage, nous n'avons pas eu le temps d'effectuer une étude, le crédit a été demandé sur la base d'une estimation, un peu optimiste après coup. Crédit voté Fr. 80'000.00, crédit utilisé Fr. 90'155.00, soit un dépassement de crédit de Fr. 10'155.00.

Au vote à main levée, l'investissement pour la station de pompage Rte des Condémines à Ecuwillens, bouclant avec un dépassement de Fr. 10'155.00 est accepté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à l'approbation formelle des 4 investissements.

L'assemblée : Il reste encore deux crédits selon le tableau à boucler ce soir.

M. Dominique Zamofing : je m'excuse, ils m'ont échappés et je ne les ai pas préparés. Je propose donc de les reporter à la prochaine assemblée.

Au vote à main levée, le bouclement des 4 investissements votés pour un montant total de Fr. 325'000.00, des crédits utilisés pour un montant de Fr. 309'823.80 et bouclant avec une économie de charges de Fr. 15'176.20 est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : les comptes des investissements 2016 présentés dans l'information communale 1/2017 se présentent comme suit : total de charges de Fr. 1'269'077.40, des produits de Fr. 187'144.75, soit un investissement net de Fr. 1'081'932.65.

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Alain Carbonnier : les comptes montrent des charges de Fr. 1'269'077.40 et des produits de Fr. 187'144.75. La majeure partie de ces investissements concerne la protection des eaux.

Sur la base des comptes, du rapport de l'organe de révision et des explications du Conseil communal, la commission financière propose à

l'assemblée communale d'accepter les comptes d'investissements 2016 qui se soldent par des investissements nets de Fr. 1'081'932.65.

M. Dominique Zamofing : merci. Il s'agit maintenant de procéder au vote des investissements dans leur globalité.

Au vote à main levée, les comptes des investissements 2016 bouclant avec des charges de Fr. 1'269'077.40, des produits de Fr. 187'144.75 soit un investissement net de Fr. 1'081'932.65 sont acceptés à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : avant de fermer ce chapitre sur les cordons de la bourse communale, je tiens à remercier particulièrement le personnel communal de l'administration, Mmes Nicole Chavaillaz, secrétaire communale, Annelise Chavaillaz, trésorière pour son dernier bouclage, Corinne Terreaux, nouvelle trésorière et perceptrice d'impôts, Doris Monney, nouvelle secrétaire communale adjointe et Simge notre apprentie de commerce pour leur excellent travail et leur engagement. Je complète mes remerciements aux membres de la commission financière pour leur excellente collaboration avec le Conseil communal. Toutes ces personnes contribuent, avec leur expérience et leur disponibilité à la bonne gestion des deniers communaux.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE DEPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU À GRANGENEUVE

M. Dominique Zamofing : je donne la parole à M. Jean-François Zanetti, responsable de l'eau potable pour les explications techniques.

M. Jean-François Zanetti : c'est un crédit d'investissement lié au déplacement de la conduite qu'on avait sur le territoire de Grangeneuve, derrière la laiterie, où était situé un ancien bâtiment pour les horticulteurs. Le nouveau bâtiment serait placé sur la conduite d'eau et c'est la raison pour laquelle on doit la déplacer. Elle passera ainsi aux abords du projet du nouveau bâtiment.

M. Dominique Zamofing : pour être totalement transparent, les travaux ont déjà été réalisés. En effet, le permis était délivré et c'est à ce moment que l'IAG a réalisé que la conduite passait sous le nouveau bâtiment. Nous sommes propriétaire de la conduite et lorsqu'un bâtiment vient empiéter sur une conduite, même sur du terrain privé, c'est au propriétaire qu'incombe le déplacement de cette conduite. Le montant de l'investissement demandé est de Fr. 20'000.00 et le financement sera par le prélèvement sur la réserve de l'eau potable.

Comfin, M. Alain Carbonnier :

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 20'000.0 pour cet objet, financé par le prélèvement sur la réserve de l'eau potable.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion sur cet investissement déjà réalisé.

Pas de question.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour le déplacement d'une conduite d'eau potable à Grangeneuve d'un montant de Fr. 20'000.00 financé par le prélèvement sur la réserve est accepté à l'unanimité.

M. Dominique Zamofing : je vous remercie pour votre confiance.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : CREDIT D'INVESTISSEMENT POUR LE CIMETIERE, JARDIN DU SOUVENIR, COLOMBARIUM ET ECLAIRAGE

M. Dominique Zamofing : le Conseil communal souhaite assainir l'éclairage du cimetière défectueux depuis plusieurs années – agrandir le colombarium, la deuxième étape date déjà de 2001 et il ne reste plus que quelques places pour les urnes – réaménager le jardin du souvenir pour lui donner toute l'attention qu'il mérite. Actuellement, il n'est pas très satisfaisant et l'inscription des noms des défunts n'est pas très pratique. Il est également prévu d'y installer une sculpture et un banc pour que chacun puisse se recueillir en toute sérénité.

Le détail des coûts se présente comme suit : éclairage Fr. 13'000.00 – colombarium Fr. 26'000.00 – jardin du souvenir Fr. 10'000.00 - divers et imprévu F. 6'000.00.

Montant de l'investissement : Fr. 55'000.00

Financement : emprunt bancaire

Coût financier : Fr. 1'375.00

Amortissement : Fr. 1'650.00

Comfin, M. Alain Carbonnier :

La commission financière préavise favorablement l'investissement de Fr. 55'000.00 pour cet objet, financé par un emprunt bancaire.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

Mme Sabine Gerber, Posieux : je ne suis pas tellement séduite par votre banc, parce qu'il me manque un dossier et je trouve la pierre trop froide. Je préférerais du bois.

M. Dominique Zamofing : nous prenons note de votre remarque. Nous ne sommes pas contre le bois mais c'est un tailleur de pierre qui a fait le projet et c'est pour former un ensemble avec la sculpture du jardin du souvenir et le colombarium. On peut éventuellement mettre un coussin durant l'hiver !

Au vote à main levée, le crédit d'investissement pour le cimetière, jardin du souvenir, colombarium et éclairage d'un montant de Fr. 55'000.00 financé par un emprunt bancaire est accepté à l'unanimité.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : REVISION DU PAL - CREDIT COMPLEMENTAIRE

M. Dominique Zamofing : pour cet objet, je cède la parole à M. Nicolas Corpataux responsable de l'aménagement du territoire, pour les explications.

M. Nicolas Corpataux : cet ordre du jour s'appelle « crédit complémentaire, révision du PAL » mais nous aurions pu l'appeler « crédit complémentaire pour le serpent de mer de la révision du PAL ». Quelques éléments concernant cette révision du PAL dont les crédits ont été votés en 2010 et 2013. Conformément au calendrier que se sont fixés le Conseil communal et la commission d'aménagement, le dossier de révision générale de la commune a été transmis au canton pour examen préalable début mars 2014. La consultation des différents services a duré presque deux ans et le retour de l'examen préalable a été reçu au printemps 2016. Sur la base des conditions des différents préavis des services, un certain nombre d'études complémentaires, notamment l'intégration du plan communal des énergies, l'inventaire des boisements et de modifications devra être apportées dans le cadre du dossier définitif qui sera mis à l'enquête publique. Selon le planning mis en place par la commission d'aménagement et le Conseil communal, la mise à l'enquête publique de la révision

du PAL devrait intervenir en automne 2017, au plus tard à fin octobre. Au préalable, les propriétaires concernés seront informés et invités, cas échéant, pour leur donner des explications. Au niveau de la procédure de la révision du PAL, une soirée d'information publique sera organisée avant la mise à l'enquête publique, conformément aux dispositions de la loi sur l'aménagement du territoire cantonale LATeC. Rappel également sur les conséquences de la LAT (loi d'aménagement du territoire). La révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et de son ordonnance (LAT), acceptée par le peuple suisse en votation le 3 mars 2013, est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Les modifications apportées à cette loi ont, pour notre commune et pour beaucoup d'autres communes du canton, certaines conséquences directes. Il faut rappeler de manière simple : le moratoire sur les zones à bâtir durant 5 ans jusqu'à l'adaptation du plan directeur cantonal du canton de Fribourg (annoncée pour 2019). Pendant cette période du moratoire, toute extension de la zone à bâtir, hormis pour les projets d'importance cantonale, ne pourra être approuvée qu'accompagnée du déclassement d'une surface au moins équivalente. Les types de zone soumis au moratoire sont les suivants : zones résidentielles, zones d'activités, zones mixtes, zones de centre village, zones d'intérêt général, zones libres et zones de tourisme et de loisir. Il y a également une protection des surfaces d'assolement qui pénalise les mises en zone et les compensations. Les cantons en déficit de surfaces d'assolement comme le canton de Fribourg, ne peuvent plus mettre en zone à bâtir des surfaces d'assolement sans un dézonage de surface équivalente et remplissant les mêmes critères de qualité agricole. Toute mise en zone sur des surfaces d'assolement doit être affectée à une utilisation dense du sol. Toutes ces modifications et demandes des différents services ont donc des conséquences directes sur tous les dossiers de plans d'aménagement locaux en cours de révision ou à réviser. Ces conséquences le sont également au niveau financier notamment sur les crédits votés qui ne couvrent plus les dernières prestations à faire pour boucler le dossier de révision du PAL. Le Conseil communal a attendu le résultat de la demande préalable et les préavis des divers services afin de proposer un dernier crédit complémentaire pour boucler et voir le bout du tunnel de cette révision du plan d'aménagement local. Pour la finalité des cordons de la bourse, je passe la parole à M. Zamofing.

M. Dominique Zamofing : nous demandons donc un crédit complémentaire de Fr. 80'000.00 qui est financé par les capitaux disponibles. Je donne la parole au président de la commission financière.

Comfin, M. Alain Carbonnier :

La commission financière préavise favorablement ce crédit complémentaire de Fr. 80'000.00, financé par les capitaux disponibles.

M. Dominique Zamofing : merci. J'ouvre la discussion. Pas de question.

Au vote à main levée, le crédit d'investissement complémentaire pour la révision du PAL d'un montant de Fr. 80'000.00 financé par les capitaux disponibles est accepté à l'unanimité.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PRESENTATION DE LA PLANIFICATION FINANCIERE 2014/2018

M. Dominique Zamofing : je rappelle que la planification financière est un outil de suivi de gestion des finances communales mais n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée communale et ne nécessite pas de préavis de la commission financière. Cet outil est un fil conducteur pour le suivi financier de la commune notamment sur la tenue des charges et amortissements et le potentiel d'investissement de la commune. La planification financière a été mise à jour en tenant compte des éléments suivants :

- intégration du résultat des comptes 2016 et du budget 2017 ;
- anticipation sur les budgets 2018 et 2019 avec les investissements à venir, la baisse des intérêts et amortissements ;
- légère augmentation des charges liées cantonales et d'associations de commune ;
- légère hausse des revenus sur les personnes physiques ;
- baisse des revenus sur les personnes morales dès 2019 - peut-être que la RIE III fera à nouveau son apparition ;
- augmentation des recettes des contributions immobilières au vu des constructions actuelles et futures.

Cette planification financière est assez prudente et permet de vous confirmer qu'une hausse d'impôts n'est pas à l'ordre du jour. Quelques chiffres clés qui concernent la statistique du Service des communes dans laquelle les comptes 2016 ne sont pas pris en considération :

- ✓ population légale de 2415 habitants ;
- ✓ endettement net de Fr. 1'337.00 par rapport à une moyenne cantonale de Fr. 1'687.00 ;
- ✓ capacité d'emprunt de Fr. 3'503'302.00 ;
- ✓ crédit disponible de Fr. 817'784.00
- ✓ capacité totale d'investissement de Fr. 4'321'086.00.

Dans cette planification, il n'est pas tenu compte de l'investissement de la déchetterie et du bâtiment de la voirie et des pompiers. Une planification en 2018 sera plus précise avec le résultat des comptes 2017 et plus conforme à la réalité étant donné l'estimation des rentrées fiscales en 2016. Elle nous donnera une indication et une tendance plus explicite pour les années à venir. Naturellement, le projet de la déchetterie sera intégré dès que l'on aura une date plus précise de sa mise en œuvre. Cette planification actuelle nous montre une tendance mais elle est à prendre avec des pincettes, comme on dit. J'ouvre la discussion.

Mme Annelise Chavillaz, Posieux : juste une information par rapport à l'estimation de l'impôt, il faut rester très prudent. Pour 2017, vous devrez de nouveau estimer étant donné que le nouveau programme ne prévoit pas la comptabilisation des comptes 2017. Donc il faut rester très prudent, pas estimer trop haut pour éviter de combler un déficit cette année. En estimant trop haut, vous serez surpris parce qu'il faudra réextourner l'année suivante et s'il n'y a pas ces rentrées fiscales, vous allez contre le mur. Donc moi, je trouve qu'il faut rester très prudent avec ces estimations. Et cet exercice est à faire chaque année.

M. Dominique Zamofing : OK on prend note de la remarque. Si l'on prend les comptes 2016, on est resté plus que prudent. Je pense que l'on ne pourra pas, chaque année, être plus que prudent. En 2017, il y aura une partie qui sera estimée mais également une partie qui sera comptabilisée. On est prudent mais aussi confiant pour l'avenir. Il y a quelques projets qui devraient engendrer des rentrées fiscales et on espère que les charges liées au canton n'augmenteront pas trop. On a aussi une bonne surprise pour l'année prochaine par rapport aux comptes 2016 dans le cadre des conventions signées avec la commune de Gibloux, on va recevoir en retour Fr. 132'000.00, le budget ayant été un peu trop pessimiste. On voit que l'on va plutôt vers de bonnes années, on doit rester confiant mais naturellement prudent. Pas d'autre question.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : INFORMATIONS COMMUNALES

M. Dominique Zamofing : nous avons 3 informations à vous transmettre :

- ALP : vous avez pu observer la mise en place de gabarit, au début novembre 2016, pour la construction du nouveau bâtiment de l'Agroscope. Actuellement, ils sont en fleurs mais avec le gel de la semaine passée, les fruits auront du mal à mûrir pour

cet automne. Plus sérieusement, à ce jour, aucun dossier de mise à l'enquête n'a été déposé à la commune. Le projet prend un peu de retard car de nouvelles normes sont apparues pour la création de laboratoires ce qui occasionne un surcoût. Naturellement il y a des discussions entre le canton et la Confédération pour la prise en charge de celui-ci. Je précise qu'il n'y a pas de rétention de la part de la commune.

- Déchetterie et bâtiment de la voirie et pompier : le Conseil communal travaille sur ce dossier. Une nouvelle variante est à l'étude, pas sur le terrain initialement prévu, mais dans le secteur de l'aérodrome. Une offre d'achat a été faite à un propriétaire privé et nous attendons une réponse. Le site initial n'est pas totalement abandonné mais nous sommes obligés d'étudier une autre variante. Comme déjà annoncé aux assemblées précédentes, nous avons un préavis négatif du SeCA concernant le changement d'affectation de la zone agricole puisqu'elle n'est pas adossée à une zone à bâtir. Il est vrai que tout le monde veut une déchetterie à côté de chez lui... Nous attendons le résultat des recours au Tribunal cantonal, de deux autres communes dans la même situation que la nôtre. Nous sommes conscients que notre déchetterie actuelle devient très exigüe et très mal placée.
 - ECAB : le centre cantonal pour la formation des pompiers à Châtillon est terminé et l'inauguration officielle est prévue le vendredi 2 juin prochain. Par contre, je n'ai pas d'information sur une journée portes ouvertes pour le public. Apparemment le samedi 3 juin, date à noter dans vos agendas. Je vous invite à visiter ce centre qui est sur notre commune et c'est certainement intéressant de voir les différentes activités des pompiers, formation élémentaire pour la protection de la population.
-

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS

M. Dominique Zamofing : la parole aux citoyens. A qui puis-je donner la parole ?
Pas de question.

Arrivés au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir et pour votre fidélité à nos assemblées ainsi que de l'intérêt que vous portez aux affaires communales. Je remercie également mes collègues du Conseil communal pour leur engagement et leur travail ainsi que tout le personnel communal de l'administration et de l'exploitation.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de soirée et un bel été à tous.

La séance est levée à 21.15 heures.

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :

Le Syndic :

Nicole Chavaillaz

Dominique Zamofing